



FICHE TECHNIQUE N°7

SABLAGE EN ZONE DE CONFINEMENT

Introduction

- Le sablage est une opération adaptée pour un enlèvement de la peinture posée sur les objets métalliques, des supports en bois ou des fonds minéraux et doit uniquement se **réaliser dans un milieu confiné**
- Les sableuses projettent des matériaux granuleux avec une pression de 5 à 800 bars selon l'objet à traiter
- La pression est à adapter selon le type de support
- Le type de grain varie selon le support à traiter
- Les travaux sont de préférences à réaliser par une entreprise spécialisée en sablage ou une entreprise spécialisée en désamiantage

Avantage et inconvénient

Avantages

- Retrait de plusieurs couches de peintures à la fois
- Pas de temps de préparation des surfaces au préalable
- Efficace et rapide

Inconvénients

- Emission des poussières contenant du plomb
- Confinement obligatoire : dépression atmosphérique, sas, filtration H13
- Coût élevé pour l'installation d'un confinement

- Génération d'une quantité importante de déchets spéciaux tels que les résidus de sablage

Préparation

Aménagement et utilisation de locaux pour les intervenants

- Prévoir l'installation d'une zone de confinement ayant une dépression atmosphérique de 20 Pa, un SAS et un extracteur équipé d'un filtre H13 (norme EN 1822)
- Aucun accès à la zone de travail par des tiers
- Évacuation des éléments mobiles de la zone de travail afin d'éviter la contamination
- Protection des éléments fixes avec un film polyane 200 µm
- Double couche du film polyane 200 µm pour la protection du sol
- Blocage du chantier pour que le peintre travaille sans autres corps de métier

Habitation AVEC habitants

- Malgré la présence d'un confinement, le sablage n'est simplement pas adapté pour une habitation avec habitants

EPI et EPC



Equipements de protection individuelle (EPI)

- Masque complet à adduction d'air (sca-phandre)
- Protection auditive
- Combinaison jetable avec capuche type 5 (norme EN ISO 13982)
- Gants à résistance mécanique (norme EN 388)
- Chaussures de sécurité type S3



Equipements de protection collective (EPC)

- Confinement avec une dépression atmosphérique de 20 Pa
- Sas de décontamination
- Extracteur d'air équipé d'un filtre H13 (norme EN 1822)
- Aspirateur de classe H (norme IEC 60335-2-69) équipé d'un filtre H13 (norme EN 1822)
- Brumisateurs en cas de sablage à voie humide

Mesures d'hygiène

Après le travail et avant chaque repas

- Retirer les vêtements et les autres équipements de protection
- Mettre les vêtements et les équipements jetables dans des sacs à déchets réservés à cet effet
- Nettoyer soigneusement avec du savon toutes les parties du corps non protégées

- Ne pas manger dans la zone où ont eu lieu les travaux

Avant chaque pause (toilettes, boissons, etc.)

- Retirer les vêtements et les autres équipements de protection
- Nettoyer soigneusement avec du savon toutes les parties du corps non protégées
- Mettre les vêtements et les équipements jetables dans des sacs à déchets réservés à cet effet

Exécution

Sablage à sec

- Assurer un enlèvement homogène des couches de peinture
- Ne pas utiliser le souffleur à air comprimé
- Porter les EPI adéquats



Fin de travaux

- Récupérer les sables usés et les mettre dans des sacs à déchets réservés à cet effet
- Réaliser un nettoyage complet et minutieux des zones de travail et des accès avec un aspirateur avec filtre H13 (norme EN 1822)
- Retirer les protections du sol et celle des objets fixes
- Retirer le confinement
- Effectuer un essuyage à l'humide afin de supprimer tous les restes de poussière

Élimination des déchets

Types de déchets spéciaux

OMoD 12 01 16 : Déchets de grenailage contenant des substances dangereuses

- Sables usés
- Grenailles en acier coulé
- Corindon naturel
- Billes et grains de verre
- Bille de céramique
- Granulés de coquille de noix
- Granulés d'épis de maïs

Remarques

- Ne pas réutiliser les sables contaminés dans d'autres travaux

OMoD 08 01 17 : Déchets provenant du décapage de peinture ou de vernis et contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- Poussières de peinture
- Poussières de plâtre
- Poussières de bois

Types de déchets ordinaires

- Film de protection
- EPI

Lieux de dépôt (selon GESDEC)

Abbé SA
Rue De-Turretin
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 341 44 00

CTDS SA
Route de Verbois 40
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 727 42 22

Pour plus de renseignements

SABRA

Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants

Tél. 022 388 80 50

E-mail : chantiers.sabra@etat.ge.ch

GGE

Groupement genevois d'entreprises du bâtiment et du génie civil

Tél. 022 817 13 13

Email : info@gge.ch

GPG

Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration de Genève

Tél.: 058 715 32 11

Email : gpg@fer-ge.ch